

Débat sur les propositions préfectorales du Schéma de Coopération Intercommunale

Le vendredi 23 novembre 2015, avant le conseil municipal, le maire a organisé un débat libre entre les Conseillères et les Conseillers, les Conseillers départementaux : Madame Brigitte Fischer-Patriat, Monsieur Nicolas Lacroix, également Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Rognon et Monsieur Denis Maillot, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles (CCBBVF).

Le maire remercie les différents participants et demande à l'assemblée un moment de silence par respect pour les victimes des attentats du vendredi 13 novembre, leurs familles et les blessés. Un hommage est rendu aux forces de l'ordre (police, gendarmerie, armée) pour leur courage et leur abnégation.

La loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose une restructuration de nos organismes intercommunaux, des Communautés de Communes et des Syndicats. Un calendrier précise les dates de transfert de compétences.

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) établi par Monsieur le Préfet, indique que la CCBBVF formera avec le Bassin Nogentais et la Communauté d'Agglomération de Chaumont, un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) de 64 communes comptant 46 204 habitants.

Monsieur Lacroix confirme que la Vallée du Rognon ne compte pas assez d'habitants (- de 5000) et a donc l'obligation de fusionner avec une ou d'autres collectivités. Cette ComCom a refusé la proposition préfectorale (fusion avec Bourmont, Breuvannes, Saint-Blin) et a voté majoritairement la fusion avec la CCBBVF. La date de 2020 reste hypothétique

Monsieur Maillot rappelle que la loi NOTRé impose un seuil de 15 000 habitants. Chaque ComCom restant en l'état peut réfléchir à l'objectif 2020. Qu'en sera-t-il des compétences de chaque collectivité en cas de fusion. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sera mis en place par le Syndicat mixte du Pays de Chaumont (structure qui va succéder à l'Association du Pays de Chaumont). Il pourrait préparer à une future Communauté d'Agglomération de Chaumont dont le territoire serait comparable à l'arrondissement de Chaumont.

Monsieur Emmanuel Poucet demande des précisions sur les nouvelles compétences à acquérir.

Monsieur Maillot souhaite que les nouvelles structures aient une visibilité suffisante au vu de la taille de la nouvelle région.

Monsieur Jacques Doyon souhaite que les cantons ruraux persistent.

Diverses observations suivent concernant le tourisme qui mériterait davantage de clarification et de développement (Mme Fischer-Patriat), la trop petite taille de nos syndicats (M. Maillot), la compétence scolaire.

Le maire résume brièvement les propositions possibles :

- Accepter la proposition préfectorale ;
- En cas de refus, proposer de rester en l'état (CCBBVF seule) ;
- En cas de refus, proposer la fusion entre la Vallée du Rognon et la CCBBVF.

Il remercie les participants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015 à 20 h :

Convocations : 16.11.2015

Excusée : Madame Pascaline MULLER

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MANZONI

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux se prononcent, à l'unanimité, contre le projet soumis par le Préfet de la Haute-Marne. Ils souhaitent une fusion de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles avec la Communauté de la Vallée du Rognon.

Ils émettent un avis favorable, à l'unanimité :

- à la fusion des Syndicats Mixtes Intercommunaux de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) et du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Marne (SDEHM) en un seul Syndicat Départemental d'Energie et Déchets 52 (SDED52). Ce Syndicat sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2016.
- à la fusion des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique (SIAH) en un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) ou en un Syndicat Mixte (Syndicat auquel peuvent adhérer des structures différentes).
- Au maintien du SIVOM les Colchiques (pas de fusion ou dissolution proposée dans le Schéma)
- A la dissolution du SITS de Froncles proposée dans le Schéma. Au 1^{er} janvier 2017, la Région se substituera au Département pour gérer les transports scolaires, mais pourra conventionner avec le Département.

O.N.F. : Etat d'assiette 2016 :

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent les propositions émises par l'agent patrimonial :

- parcelle 56 : vente en 2016, cessions « Vouécourt » pour l'hiver 2016/2017,
- parcelles 4.2, 5.2, 6 : vente en bloc et sur pied, 1 lot de grumes, 1 lot de houppiers et petites futaies, proposée en 2016,
- parcelles 4.2, 5.2, 6 et 12 : 1 lot de précieux (alisiers, érables sycomores, merisiers) sera proposé à la vente en régie en 2017 après l'exploitation de 2016.
- Parcelles 4.1, 5.1 et 3 : en amélioration, seront martelées en 2016 et proposées à la vente la même année, 1 lot de grumes, houppiers et petites futaies,
- Parcelles 57 et 58 : 1 lot de grumes proposé à la vente en 2016, petites futaies proposées aux cessionnaires extérieurs à la saison 2016/2017.

Cessions : Certains cessionnaires étaient absents lors du tirage au sort. Ils sont priés de se présenter rapidement aux jours et heures de permanence ou avant le vendredi 4 décembre 2015 sous peine de retrait de la cession.

Le Maire donne un compte-rendu de la réunion organisée par COFOR (Communes Forestières) le 6 novembre dernier sur le thème « mieux vendre ses bois et valoriser le patrimoine forestier communal ». Il indique que la commune s'est déjà engagée dans ces perspectives en créant des routes forestières en 2015 et en ayant adopté depuis plus de 25 ans des plans d'amélioration.

Recensement : Agent recenseur :

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 mars 2015

Sur le rapport du maire, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 10 janvier au 28 février 2016.

L'agent sera payé à raison de

- 0,41 € par feuille de logement remplie,

- 0,82 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 125.00 € pour les frais de transport.

L'agent recenseur recevra 16,16 € pour chaque séance de formation (2 sont prévues).

Ventes diverses :

Les conseillers municipaux, suite aux travaux entrepris dans le bâtiment de la mairie, décident la vente d'un perron en pierre au prix de 450.00 Euros (à Monsieur Florimond DUPONT), de dalles de pierre à 90.00 Euros le m² et d'une plaque de cheminée au prix de 250.00 Euros (à la Société « Aux Siècles Derniers »)

Devis SDEHM pour l'effacement des réseaux :

Le Maire transmet aux conseillers municipaux un avant-projet sommaire pour l'effacement des réseaux. La somme de 43 250.00 Euros resterait à la charge de la commune sur un total prévu de 109 200.00 Euros TTC (67 750.00 Euros à charge du SDEHM)

La réunion prévue le vendredi 20 novembre a été annulée et reportée au 3 décembre 2015.

Questions diverses :

- les blocs de jonction sur les bornes électriques du terrain de camping vont être changés aux frais du fournisseur.
- Le Maire transmet le tour de garde pour les élections des 6 et 13 décembre 2015 qui sont à compléter.
- Le CCAS s'est réuni et a pris note de la réservation effectuée à la salle des fêtes de Viéville pour le dimanche 24 janvier 2016. Le traiteur Bouquin est retenu, l'animation sera assurée par Céline.
- Le Maire donne le planning des travaux effectués sur le bâtiment communal et fait un point sur l'avancée de ceux-ci.
- Le téléthon est organisé sur le secteur les 4 et 5 décembre, les cyclos seront de passage à Vouécourt.
- La distribution des bennes à ordures ménagères a eu lieu ce jour par les soins du SMICTOM.
- Les conseillers municipaux acceptent le devis établi par l'Entreprise Guérin pour l'abattage d'arbres rue du Heu.
- Le calendrier des pompiers 2016 est illustré par de nombreuses photos prises lors de la manœuvre du 14 juin 2015 à Vouécourt.
- Des diplômes, 2 arbustes et un bon d'achat ont été remis par le Conseil Départemental et la Maison du Tourisme Départemental de la Haute-Marne pour le fleurissement.
- Le Maire donne le compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 16 novembre dernier.
- Une assemblée générale de la Communauté de Communes aura lieu le 27 novembre 2015 pour l'avis sur SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) et le rapport de mutualisation des services.